



Extrait du ATTAC 93 sud

<http://attac93sud.fr/spip.php?article412>

# Lancement d'une campagne : l'électricité n'est pas une marchandise !



- Archives
- Autres campagnes
- Campagnes 2007
- Marché électrique

- Date de mise en ligne :

**Description :**

---

Copyright © ATTAC 93 sud - Tous droits réservés

---

## **L'ÉLECTRICITÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE !** Non à la libéralisation du secteur électrique Maintien des tarifs réglementés

En France, au 1er juillet 2007 tous les particuliers auront à la fois le droit de choisir leur fournisseur d'électricité et de gaspiller dans le secteur de la logique néolibérale : élargir le champ de la marchandise et du profit en faisant reculer celui du service public. Il est aujourd'hui nécessaire et urgent de s'opposer activement à la libéralisation du marché électrique et aux menaces de disparition des tarifs réglementés. Attac a décidé de lancer une campagne sur ce thème.

Cette libéralisation ne saurait remplacer le débat sur la politique énergétique, le nucléaire, les énergies renouvelables, l'impact sur l'environnement, la nécessaire sobriété énergétique, le nature du service public, la question des monopoles. Elle doit être l'occasion, non pas d'apporter des réponses définitives à toutes ces questions, mais d'ouvrir des pistes de réflexion. Ce débat est déjà en cours, dans Attac et ailleurs ; il doit se poursuivre et s'intensifier de la confrontation avec tous les usagers et acteurs concernés.

### La concurrence ne fait pas baisser les prix...

La libéralisation du secteur de l'énergie en Europe a été initiée en 1996 par une directive européenne et son niveau d'achèvement varie selon les pays. En France, l'étape du 1er juillet représente la dernière phase de l'ouverture à la concurrence. Après les gros industriels en 2005, puis les PME-PMI en 2006, ce sera au tour des usagers particuliers de « faire jouer le marché pour profiter des prix les plus bas ».

**S. LE FROG DE LA « LIBERTÉ »**  
Depuis l'an 2000, en France comme dans l'Union européenne, les entreprises industrielles peuvent « profiter » d'un marché libre de l'électricité en choisissant leur fournisseur. Pour la plupart des pays concernés, cette libéralisation s'est traduite par une envolée des prix souvent spectaculaire. En Irlande, de 2001 à 2006, ils ont augmenté de 90 % en Espagne, de 45 % en Allemagne, de 47 % en Finlande, de 77 % en Italie, de 93 % en Espagne (M. de 93 % en Danemark).  
Et en France ? Tous les indicateurs qui ont pu être comparés les tarifs régulés EDF, l'augmentation n'a été que de 10 % en moyenne. Par contre, celles qui ont choisi le marché débridé ont vu leur facture d'électricité varier en moyenne de 75 %. De quel côté reflète les particuliers qui se voient offrir la « liberté » du marché au 1er juillet... (Source : Étude indépendante sur le prix de l'électricité - Nos consulting, mai 2006)  
[http://www.nosconsulting.org/lesindicateursElectricite2006\\_e.pdf](http://www.nosconsulting.org/lesindicateursElectricite2006_e.pdf)

Les industriels et les professionnels ont déjà vécu l'expérience : le prix du kWh industriel s'est envolé trois ans après l'ouverture à la concurrence et tandis que les tarifs régulés d'EDF restent à peu près stables. La hausse de cette hausse des prix n'est plus contestée par grand monde, seuls les tableaux les plus désagréables refusent de reconnaître son lien avec l'ouverture à la concurrence. Ils invoquent des causes extérieures au marché et en particulier la hausse du prix du pétrole : ce qui joue dans une certaine mesure pour le gaz, puisque son prix comporte une indexation sur le cours du pétrole, ne peut pas valoir pour l'électricité en France dont la production n'utilise que très

marginellement le fuel et le gaz. Dans les pays dont le secteur électrique est libéralisé (États-Unis, Royaume-Uni, Australie), le phénomène d'augmentation du prix de l'électricité avec l'ouverture du marché a été observé au lieu avant la hausse du pétrole. Après une courte période où des stratégies de marketing ciblées pour apaiser le client peuvent faire baisser le prix du kWh industriel, celui-ci remonte ensuite, notamment lors du renouvellement du contrat. Les hausses les plus importantes sont souvent enregistrées au niveau des populations les plus faibles (Irlande, en Grande-Bretagne, les Indigènes sont fragiles) puisque les classes les plus pauvres - pas d'accès aux forfaits - paient leur électricité plus de 90 % plus cher que les ménages de la classe moyenne qui, eux-mêmes, paient 30 % de plus que les industriels... Les négociants d'électricité et de gaz adoptent les stratégies commerciales classiques pour capter les particuliers en France : offres de formules plus attractives, les unes que les autres, en amenant par un prix bas garanti pour un délai qui peut être de 6 mois. Ensuite ? Bienvenue dans le monde merveilleux du marché...

De nombreux industriels, après avoir opté pour le marché et être « sortis » du tarif EDF, demandent aujourd'hui la possibilité d'un retour à la « protection des tarifs réglementés d'EDF et de gaz de France » (voir encadré ci-dessus) qui continue à être inférieure aux prix du marché « libre ». La nécessité d'offrir un prix de concurrence pour leur « permettre de bénéficier d'un approvisionnement en électricité à un tarif avantageux » a convaincu le gouvernement, puisqu'il a jugé bon d'inscrire une disposition particulière dans la loi relative au secteur de l'énergie promulguée en décembre 2006. Il s'agit de permettre à ces clients professionnels de revenir à une forme de tarif réglementé, appelé tarif réglementé transitoire d'équipement du marché (TRESAM) qui correspond au tarif réglementé majoré de 10 à 25 % selon la taille de l'entreprise. Malgré cette modulation, le TRESAM sera plus avantageux que le prix du marché libre. Cela revient au fond à reconnaître dans la loi l'échec de la concurrence à faire baisser les prix de l'électricité...

1. Comme l'a défendu le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, M. Bédouet.  
2. Attac, 10, rue Racine, 93390 Noisy-le-grand, Tél. : 01 41 39 17 01 Fax : 01 41 39 16 01 - Mail : [attac@attac.org](mailto:attac@attac.org) Site web : [www.attac.org](http://www.attac.org)

- <http://www.france.attac.org/a6874>
- [Email](mailto:attac@attac.org)
- <http://www.local.attac.org/marchew>

## Contact

- 
- 

<http://www.france.attac.org/r998>